

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 688

Artikel: A travers les sociétés

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la Société d'utilité publique des femmes suisses

Cette Société vient de tenir sa 57^{me} Assemblée générale annuelle dans la Maison des Congrès à Zurich; et comme chaque année, des centaines et des centaines de femmes y sont accourues de toutes les parties de la Suisse. L'Association suisse pour le Suffrage féminin réunira-t-elle jamais un pareil nombre de participantes? et atteindra-t-elle jamais une pareille popularité? cela paraît peu probable. Mais l'on peut cependant espérer que les années qui viennent verront toutes les femmes, qu'elles soient des « Gemeinnützigen » ou qu'elles appartiennent à une autre organisation, réclamer leur égalité politique avec les hommes comme chose toute naturelle, et tout spécialement celles qui, par leur pratique du travail social, ont éprouvé la nécessité pressante de la collaboration de la femme à la préparation des lois et à leur application. Devrons-nous continuer toujours à réparer les erreurs commises par une législation essentiellement masculine? et ne devrions-nous pas, au contraire, être appelées dès le début à formuler des lois et des règlements sur des activités qui nous touchent de si près? telle est la conviction qui s'est maintenant répandue dans de nombreux milieux féminins suisses, même dans ceux où l'on ne semble pas discuter beaucoup de la question du vote des femmes en général.

Mais l'on n'a pas touché à Zurich, comme cela avait été le cas l'an dernier à Lucerne, ce principe-là. Ce fut une Assemblée générale annuelle, qui, selon les formes habituelles, prit acte du travail accompli, qui offrit à toutes les participantes un changement bienvenu dans leur vie quotidienne, et qui renforça en elles le sentiment de la valeur de tant d'activités féminines. Mme Mercier (Glaris), en tant que présidente centrale, et Mme Glättli, au nom du Bureau de la Section de Zurich qui avait charge d'hôtesse de tant de

visiteuses, saluèrent, au coup tapant de la demie de neuf heures, les participantes, et remercièrent la Municipalité, qui, si elle n'avait pas comme celle de Lausanne offert aux suffragettes un vin d'honneur, avait fait décorer les locaux par des fleurs merveilleuses fleurs de l'été. M. Landolt, membre du Conseil de la Ville, prononçant en outre un discours pendant le banquet.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des rapports, rapport annuel du Comité, et rapport des Commissions. Car toutes, nous savons le travail accompli, que ce soit par le placement de réfugiées dans le travail ménager et par l'enseignement qui leur a été donné à cette occasion; que ce soit par la remise de diplômes aux anciennes aides de maison, ou encore par la collaboration de plusieurs organisations féminines, collaboration que l'on ne peut plus imaginer sans ce concours efficace et sans la direction de la présidente centrale. Le « Fonds des fiancées » a pu apporter durant ce dernier exercice une aide spéciale à ses bénéficiaires; l'aide aux populations montagnardes a organisé des cours pour la confection de berceaux et s'est occupée de la création de places de jeux. Le diplôme de l'Ecole de gardes-malades de Zurich a été remis à 37 infirmières et le personnel de l'Ecole a fourni 8509 jours de service militaire, alors que le secrétariat, sous la direction de Mme Dr. Lee-mann, continue son activité si nécessaire pour l'amélioration du statut des gardes-malades. Douze élèves de l'Ecole de jardinage de Niederlenz ont obtenu le diplôme fédéral; mais malheureusement des soucis financiers pèsent sur cette école, comme sur l'Ecole ménagère de Lenzbourg. En effet, cette dernière institution, à l'époque lointaine de la présidence de Mme Villiger-Keller, avait été conçue comme une école pour domestiques, puis transformée, quand les temps changèrent, en une école d'apprentissage ménager, à laquelle maintenaient les élèves font défaut, si bien qu'après avoir fourni une œuvre de pionnière, elle est fortement concurrencée,

surtout dans ce même canton d'Argovie, où l'enseignement ménager est obligatoire, par d'autres établissements. C'est pourquoi, et après le rapport de Mme Roth-Rothpletz, Mme Mercier demanda à l'Assemblée de voter des pleins pouvoirs au Comité Central pour la vente éventuelle du domaine: une discussion très nourrie s'ensuivit au cours de laquelle nombre de suggestions et propositions furent formulées pour maintenir l'existence de l'institution. Nous ne saurions partager ce point de vue, estimant que, lorsqu'une œuvre se survit à elle-même, c'est employer inutilement des forces qui seraient nécessaires ailleurs que de vouloir à tout prix la faire continuer à vivre.

Mme Labhardt présenta un fort intéressant rapport sur la Commission de protection de l'enfance, dont le vaste champ d'action couvre un domaine, qui, malheureusement, n'a pas été réglé de façon uniforme par le Code civil de 1912. Actuellement, cinq seulement de nos cantons ont édicté une réglementation sévère en la matière, et le cas récent du Frutigen jette une lumière effrayante sur certains faits. La Commission spéciale de la S.U.P. agit avec beaucoup de prudence dans ses placements, dont 15 ont été effectués au cours du dernier exercice, et surveille de près tous les cas dont elle a à s'occuper; mais, trop souvent l'enfant apprend déjà à un âge tendre qu'il est né dans des circonstances irrégulières, et que ses parents sont « seulement » des parents d'adoption. (Ce sujet avait été étudié par la Commission des questions sociales de la S. D. N. (Réf.) Puis, Mme Blattner-Amrein rapporta sur la maison de vacances et de repos de Waldstätt, qui a reçu cette année 195 femmes et 151 enfants: les résultats produits par ces vacances, tant sur les mères que sur les petits, sont excellents, et le besoin se fait sérieusement sentir de l'ouverture d'une seconde maison du même genre.

Deux conférences figuraient encore au programme. Le matin, après les rapports que nous

venons de mentionner, Mme Loosli-Usteri (Genève) parla de la situation des enfants en danger moral à travers l'Europe, étudiant du point de vue psychologique l'influence de la guerre sur l'enfance et la jeunesse. Les statistiques évaluent à 90, peut-être même à 100 millions, le nombre de jeunes dont le développement mental et spirituel a dû se faire durant les années de guerre; l'influence néfaste de cette période atroce saute aux yeux. « L'enfant de guerre » est indiscipliné, rusé, méfiant, moralement solitaire et abandonné, égocentrique, faux, imprévoyant — tous défauts dont il a eu besoin pour pouvoir vivre durant cette période de désorganisation de la famille et d'occupation étrangère. Faut-il sacrifier cette génération, comme on l'a souvent dit, désespérant d'en tirer rien de bon? tel n'est pas l'avis de la conférencière, mais qui ne se cache pas la tâche gigantesque qui s'impose ainsi aux éducateurs de la période actuelle s'ils veulent tenter de ramener cette jeunesse sur les chemins de la civilisation.

Enfin, pour terminer l'Assemblée, le Dr. Zbinden (Berne) parla du *Combat spirituel de demain*. Un discours d'une inspiration personnelle sur le développement de l'humanité durant les dernières décades, une revue négative des rapports entre les effets de la Révolution française et la situation actuelle, une vue d'ensemble toute spéciale des forces spirituelles qui précipitent le monde dans le chaos, et qui devraient parvenir à l'en sauver... Si intéressant que ce fût de suivre ce penseur original et passionné à travers ses considérations — parfois même contradictoires! — ce fut pourtant un repos d'esprit de revenir au travail plus simple et plus pratique accompli par la Société d'Utilité publique, et qui l'enracine si fortement au sol du pays. C'est ce sentiment final qui inspira les paroles de clôture à l'Assemblée de Mme Mercier, comme le chant en commun de *O mein Heimatland*, par lequel se termina la journée.

(Trad. française).

E. TH.

nie avait lieu dans la salle du Grand Conseil, souhaita, faisant allusion à la pétition des femmes bernoises, que, bientôt, ces dernières considèrent les occupants de cette salle, non pas « d'en haut », mais d'en bas, au milieu d'eux!...

Notre journal tient à se joindre, bien que tardivement, et au nom de toutes ses lectrices romandes, à ces félicitations et à ces vœux, qu'il adresse également à toutes celles que, depuis vingt-cinq ans, il a connues à la direction du *Frauenbund* bernois, et tout spécialement Mme Rosa Neuenschwander, sa vaillante et si capable présidente actuelle, et sa première vice-présidente, qui est aussi sa collègue en journalisme, Mme Debruit-Vogel, rédactrice de la *Berna*, le journal officiel du *Frauenbund*, à laquelle se rattachent des liens d'amitié datant de près de trente ans!

M. F.

Une nomination au secrétariat féminin suisse de Zurich

Une annonce parue, il y a quelque temps dans un de nos précédents numéros, avait déjà informé nos lectrices du départ de ce poste du Secrétariat féminin suisse, qu'elle a occupé avec tant d'ardeur et de capacités, de Mme Schaefer-Robert (Neuchâtel) avocate: décidément surchargée de travail par sa tâche nouvelle doublant une lourde tâche familiale, Mme Schaefer s'est vue obligée de donner sa démission, après une année de travail pour nos Sociétés féminines. Ce n'est pas sans un vif regret que nous l'avons vu partir, et tenons à lui dire ici notre reconnaissance pour le travail d'inspiration si nettement féministe et suffragiste qu'elle a accompli, pour la rapidité avec laquelle elle s'était mise au courant des travaux, des besoins, et des desirs souvent variés de la bonne trentaine de Sociétés qui ont adhéré au Secrétariat: quelques-unes de ses initiatives, notamment, ont été des plus heureuses, comme par exemple celle de ces articles mensuels à la presse sur des questions d'actualité féministe, toujours si documentés, et inspirés de considérations si justes. Nos lecteurs qui en ont lu plusieurs dans nos colonnes sous les initiales R. S. ont pu les apprécier à leur juste valeur.

La mise au concours du remplacement de Mme Schaefer a suscité de nouveau plusieurs candidatures intéressantes parmi nos jeunes universitaires romandes, et nous pensons que le choix du Comité de direction a été extrêmement heureux en se portant sur Mme Denise Lecoultré (Genève), licenciée en sciences sociales. Mme Lecoultré, qui a fait preuve d'une belle vaillance en menant de front ses études à l'Université de Genève avec son travail à l'Administration des P.T.T., a, en outre, suivi des cours à l'Ecole Sociale de Zurich, puis travaillé avec cœur et compréhension dans un camp de réfugiés à Territet. Peut-être de ce fait surtout préparée au travail social, elle

est d'autre part une féministe et une suffragiste convaincue, et son charmant caractère, sa conscience scrupuleuse, sa soif de prendre contact avec toutes celles dont les problèmes la préoccupent, nous sont garants des qualités qu'elle apportera à remplir ce poste difficile de secrétaire romande du Secrétariat de Zurich. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions nouvelles, dont elle a pris possession, il y a juste deux semaines, le 15 juin; et en assurant toutes celles de nos lectrices qui habitent Zurich, ou qui auront l'occasion de se rendre dans cette ville, du plaisir qu'elle aura à les rencontrer, nous rappelons que c'est sur l'activité des Sections II. (Questions sociales et économiques) et III. (Questions politiques et juridiques) que portera sa tâche. L'adresse du Secrétariat est toujours Merkurstrasse 45.

E. Gb.

d'une étude fouillée publiée sur ce sujet dans les colonnes de notre journal par la regrettée Mlle Porret? ne trouveriez-vous pas une de nos jeunes grammaiennes féministes qui veuille reprendre la question?

Croyez, chère Rédactrice, etc....

H. B. V.



Les Expositions

Les émailleuses à la Foire de Genève.

Effet de la chaleur, ou simple distraction, peu importe la cause de notre erreur. Ce qui est certain c'est que nous l'avons commise, et nous nous en excusons auprès des intéressées, les émailleuses genevoises, comme auprès de nos lectrices.

Dans notre compte rendu de la Foire de Genève, nous nous sommes en effet étonnées de l'absence de nos émailleuses. Or, il en était tout autrement. Nous avons admiré les objets exposés par l'Association des horlogers et bijoutiers, sans prendre garde à l'unique écriteau (trop modeste!) qui signalait la participation féminine en indiquant le nom des exposantes: Mlle Elisabeth Mottu, professeur d'émaillerie et peinture sur émail, à l'Ecole des Arts industriels; Mlle Nelly Fournier, Mme Schmidt-Allard, Mlle Nelly Richard, May, Mercier. Ces artistes forment un groupe qui expose régulièrement, et avec succès, à la Foire de Bâle (Salon de l'Horlogerie). Encore une fois, nous regrettons vivement de ne pas les avoir nommées en bonne place, mais du moins ce manque nous fournait l'occasion de mieux souligner l'œuvre de valeur accomplie par celles qui font maintenant partie intégrante des expositions des horlogers et bijoutiers, ceux-ci ayant reconnu de quelle utilité pouvait être l'apport artistique féminin dans le renouvellement de l'émaillerie d'art.

Appliqué aux pièces précieuses, le travail sur émail est peut-être l'art le plus minutieux. Nous en voyons la preuve dans les bijoux — bagues, broches, pendentifs, étuis à cigarettes — aussi bien que dans la composition d'objets de dimension plus importante — coupes, boîtes à cigares, etc., qui furent exposés à la « Foire ». C'est de tout cœur, et en toute sincérité, que nous félicitons le groupe des Emaillerieuses genevoises.

R. G.



Correspondance

Féminisme grammatical

Chère Rédactrice,

Dans l'un de ses précédents numéros, l'hebdomadaire *Servir* répondait par une négative catégorique à un de ses lecteurs qui aurait voulu employer le terme de *peintresse*: « aujourd'hui, écrit M. Ch. Guyot, pas d'hésitation possible, l'usage courant a accredité *femme peintre* ». Je veux bien, mais pourquoi? sur quoi se base cet usage? Et quelques lignes plus loin, le même M. Guyot déclare préférer de beaucoup *factrice à femme facteur*, ce qui me surprend, non pas que j'aie un motif de préférence pour un de ces termes plutôt que pour l'autre, mais je voudrais une règle générale, et non pas des cas qui changent avec chaque profession féminine, comme si le hasard seul les désignait à titre temporaire, en attendant qu'elles disparaissent! On pourrait aussi, suggère encore l'auteur de l'article cité, dire *facteuse*, comme on dit *porteuse*, la terminaison féminine en *trice* paraissant à la fois insolite et pédante: pour mon compte, je trouve ce dernier terme fort peu esthétique, quoique l'on soit accoutumé depuis longtemps à *vendeuse, masseuse, coiffeuse et tute quante*, et plus récemment à *chauffeuse*...

Mais ne ressort-il pas de tout ceci que l'anarchie la plus complète règne dans la grammaire quand elle vient à toucher au féminin de certains noms? et ne serait-il pas intéressant — non pas d'établir une règle, je n'en demande pas tant! mais d'examiner la cause et l'origine de certains de ces féminins que les circonstances nous imposent par hasard? Je me souviens

A travers les Sociétés

L'Association suisse des Infirmières et Infirmiers diplômés...

...a tenu le 11 juin, à Fribourg, sa première assemblée générale sous la présidence experte de Sœur Monika Wuest, et en présence du Lt. Colonel Martz, remplaçant du médecin en chef de la Croix-Rouge suisse, ainsi que des représentants du Service fédéral de l'Hygiène publique et de la « Veska ».

L'Association suisse des Infirmières est née, il y a six mois, de la fusion de deux grandes associations d'infirmières déjà existantes. Au cours de ses premières assises qui comptaient plus de 250 infirmières libres et confessionnelles ainsi que quelques infirmiers venus de toute la Suisse, différentes modalités d'adaptation ont été discutées, puis l'Assemblée a voté à l'unanimité l'assurance vieillesse obligatoire pour tous ses membres âgés de moins de 30 ans.

Le mérite de la réception locale, en tous points parfaite, revient à Mme Hertig, présidente de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole d'infirmières de Fribourg.

Les débats ont été agréablement interrompus par un banquet au cours duquel un charmant chœur de jeunes filles s'est fait entendre, et qui a été honoré de la présence de M. Piller, président du Conseil d'Etat de Fribourg, ainsi que par les représentants de la Municipalité et de la Croix-Rouge de Fribourg.

La journée s'est terminée par une collation offerte par les hôpitaux de Fribourg dans les très beaux locaux de l'Université. Elle a été immédiatement suivie par une causerie de Mlle Y. Hentsch (Genève) de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, causerie faite avec l'autorité et la compétence que nous lui connaissons. Elle a été d'une grande élévation de pensées et a bien souligné la haute valeur morale de la profession d'infirmière.

FINIDOL

COMBAT
L'ARTHRITISME ET LE RHUMATISME

sous toutes les formes, sciaticque, goutte, névrite, lumbago, courbature, névralgie, migraine, insomnie, nervosisme. L'éliminateur par excellence de l'acide urique et des déchets organiques. — FINIDOL calme les nerfs, procure un bon sommeil, facilite la digestion.

Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 432.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

